



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'AUVERS SUR OISE
17, rue du Général de Gaulle
95430 AUVERS SUR OISE

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE EN VUE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

- Objet :** Recherche d'un exploitant pour le local de restauration-buvette situé en entrée de ville sur l'emplacement nommé "Le Belvédère".
- Durée :** La convention d'occupation du domaine public, signée avec l'exploitant retenu, aura une durée de 6 mois du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 inclus.
- Description :** La buvette située sur l'emplacement du Belvédère sera mise à la disposition de l'exploitant, qui aura pour obligation de proposer un service de restauration proposant plusieurs types de denrées : nourritures chaudes et froides, boissons chaudes et froides.
Cette installation recouvre une surface de 16,95 m² décomposée de la façon suivante :
- 13,10 m² d'espace de vente.
- 70,00 m² de terrasse.
- 3,85 m² d'un toilette WC attenant.
- Redevance :** L'exploitant de la buvette est soumis au paiement d'une redevance pour occupation temporaire du domaine public. Cette redevance est établie selon les modalités définies à l'article 3.2 et l'article 4 de la convention.
- Documents :** Le dossier comprend les documents suivants :
- La convention d'occupation.
 - Annexe 1 : Plan de situation.
 - Annexe 2 : Plan de masse.
 - Annexe 3 : Plan de la buvette non aménagée.

Retrait du dossier de candidature :

En Mairie d'Auvers sur Oise, 17, rue du Général de Gaulle, contre récépissé.

Les documents à fournir pour répondre à la présente consultation sont les suivants :

- Une lettre de candidature.
- Un extrait K BIS ou tout autre document attestant de la bonne forme juridique du candidat attestant qu'il jouit de tous ses droits civiques.
- Un acte d'engagement confirmant les références professionnelles du candidat permettant d'apprécier ses compétences en matière de café-restauration.
Le soumissionnaire pourra compléter ces éléments par tout renseignement qu'il jugera utile quant à ses références.
- Un descriptif du projet indiquant à minima :
 - les plages horaires prévisionnelles d'ouverture.
 - les services, animations, ambiance générale, etc...
 - à titre d'exemple, une proposition des produits proposés à la vente et les prix envisagés.
 - tout autre élément que le candidat jugera pertinent de préciser.

Les propositions des candidats seront appréciées en fonction des critères suivants :

- Le projet d'exploitation : coefficient de 40 points.
Horaires d'ouvertures, animations proposées, thématiques diverses, etc...
- Les compétences et références en matière de restauration : 30 points
- Diversité et qualité des denrées proposées : 20 points.
Fournisseurs produits locaux, fait maison, etc...
- La solidité financière du candidat : 10 points.

Le candidat retenu sera celui dont la proposition a le plus de points.

La collectivité se réserve le droit d'organiser des échanges complémentaires afin d'obtenir des précisions sur leurs propositions ou des négociations avec, au maximum, quatre des candidats dont les propositions ont recueilli le plus de points.

Dépôt des offres :

Les offres devront être remises au plus tard le 18 mars 2019 à 17h00 en Mairie d'Auvers-sur-Oise, contre récépissé.

Elles devront être rédigées en français.

Validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Renseignements complémentaires :

Le présent avis d'appel à concurrence peut être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif compétent :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

2-4 boulevard de l'Hautil

BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Tél. : 01 30 17 34 00

greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr